



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
9 mars 2016
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce,
les services et le développement
Quatrième session
Genève, 18-20 mai 2016
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Services, développement et commerce : aspects réglementaires et institutionnels.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion d'experts figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.4/10 Ordre du jour provisoire annoté



Point 3**Services, développement et commerce : aspects réglementaires et institutionnels**

3. La réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement est convoquée en application de la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-sixième réunion directive, les 3 et 4 décembre 2012. L'objectif de la réunion d'experts est de déterminer les pratiques les mieux adaptées en ce qui concerne l'élaboration des politiques, la réglementation, les institutions et les négociations commerciales, afin de favoriser des interactions équilibrées entre les services, le développement et le commerce, y compris en renforçant la réglementation des services nationaux. Cet objectif sera atteint au moyen d'échanges sur l'expérience acquise et les enseignements qui en ont été tirés en vue d'aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les pays en transition, à établir et à renforcer la cohérence entre réglementation et libéralisation des échanges de façon à développer leur offre de services et leurs capacités commerciales ainsi que l'efficacité et la compétitivité de leur secteur des services.

4. Afin de traiter les aspects réglementaires et institutionnels du développement du secteur des services, en particulier du secteur des services d'infrastructure, les travaux de la session s'appuieront sur les débats et les recommandations des précédentes sessions de la réunion d'experts pluriannuelle organisées entre 2009 et 2012, ainsi que des première, deuxième et troisième sessions de la présente réunion d'experts. À travers l'examen des pratiques mises en œuvre et de leurs résultats, les participants chercheront à savoir comment améliorer la coordination et la cohérence entre les négociateurs, les décideurs et les organismes de réglementation chargés du commerce, et comment créer des synergies entre les objectifs réglementaires et les objectifs commerciaux dans les secteurs de services. Les examens de la politique nationale des services réalisés par la CNUCED, qui ont aidé des pays à doser leurs politiques de manière à améliorer la réglementation et les résultats des secteurs de services, à diversifier leurs exportations et à opérer des changements structurels, pourront être utiles à cet égard. Un cadre réglementaire et commercial cohérent peut aider l'économie des services et le commerce des services à servir plus efficacement les objectifs de développement durable.

5. Le secteur des services joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de toute économie ainsi que dans le renforcement des capacités productives, et peut être un vecteur de changement structurel à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La qualité des politiques, des réglementations et des cadres institutionnels est le facteur clef des résultats de ce secteur. Les services sont de plus en plus visés par la libéralisation dans le cadre d'accords commerciaux multilatéraux, plurilatéraux et régionaux. Il est donc décisif de parvenir à des démarches cohérentes pour les réglementations nationales et la libéralisation commerciale du secteur des services, notamment en instituant des mécanismes de coordination efficaces entre les négociateurs, les décideurs et les organismes de réglementation chargés du commerce. Il est important d'œuvrer à l'amélioration des réglementations et à la définition des réglementations les mieux adaptées, tout en reconnaissant les risques et les compromis que de tels objectifs de réforme peuvent supposer pour l'autonomie réglementaire, la marge d'action et les impératifs de développement. L'expérience des pays peut être source d'enseignements pour recenser les pratiques suivies afin de promouvoir la cohérence pour mobiliser l'économie et le commerce des services au service du développement durable.

6. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique. En outre, les experts sont invités à rédiger des études de cas sur le thème de la réunion, qui seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.4/11 Services, développement et commerce : aspects réglementaires et institutionnels

Point 4**Adoption du rapport de la réunion**

7. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les participants voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Contribution des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves notes (5 à 12 pages environ) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces documents seront distribués aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus. Ils doivent être communiqués à l'avance au secrétariat de la CNUCED et être adressés à M^{me} Mina Mashayekhi et M. Aurangzeb Butt, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse; télécopieur : 41 22 917 0044; courriel : mina.mashayekhi@unctad.org et aurangzeb.butt@unctad.org.